

170/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Florent LE HERVÉ ; Edouard TROLES ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Annick LE GALL ; Paul UGUEN ; Cyrielle MOY ; Sonia FLOCH

Absents : Françoise NORMAND, Laurence LE ROY-TASSEL

Procurations : Françoise NORMAND donne procuration à Paul UGUEN

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

Objet : Modification du tableau des emplois suite à réorganisation des services

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la mutation de Mme LAMANDÉ au 1^{er} janvier 2023, il y a lieu de réorganiser les services municipaux.

Aussi à compter du 1^{er} janvier 2023, il a été proposé dans le cadre d'une concertation avec les agents de la mairie, de promouvoir des candidatures, de reconnaître la qualité du travail des agents administratifs et de favoriser la mobilité interne :

- Promotion sur le grade de Rédacteur d'un agent en tant que Responsable Administration Générale sur un poste à temps complet ;
- Promotion sur le poste de Secrétaire Générale de Mairie d'un agent sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sur un poste à temps complet ;
- Stagiairisation d'un agent en charge de la comptabilité et des finances sur le grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe sur un poste à temps complet, auparavant contractuelle sur un 28h hebdomadaire ;
- Temps de travail des agents administratifs passant à 35h/hebdomadaire ;

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de cette réorganisation, l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Finistère est obligatoire et ce dernier a été saisi le 8 novembre 2022.

Monsieur Le Maire indique que suite à cet avis positif en date du 29 Novembre 2022, il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la commune de Guerlesquin à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 029-212900674-20221213-0170-DE

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3 ②	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service Administratif	Secrétaire Générale de Mairie	Adjoint Administratif	Rédacteur	OUI	1	0	TC (35h)
	Responsable Administration générale	Adjoint du patrimoine	Rédacteur	OUI	1	0	TC (35h)
	Agent en charge de la comptabilité et des finances	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	TC (35h)
	Agent d'accueil	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	TNC (3/4 temps)
Services techniques	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	Technicien	OUI	1	0	TC
	Agent polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	TC
	Agent polyvalent chargé de la voirie	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	TC
	Agent polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	TC
	Chargé de la maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	OUI	1	0	TC

	Chargé entretien bâtiments communaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	<i>OUI</i>	1	0	TC
Ecole	ATSEM	Agent spécialisé 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	<i>OUI</i>	1	0	TC (35h annualisés
	Chargé de cantine	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	<i>OUI</i>	1	0	TC (35h annualisés
	Chargé de garderie et ALSH	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	<i>OUI</i>	1	0	TC (35h annualisés

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le tableau des emplois proposé à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 11 voix pour, décident d'approuver le tableau des emplois proposé à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme,

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée,



Christiane DUGAY
Christiane DUGAY